

Rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat (motion transférée en postulat) de Monsieur le conseiller Braulio Mora, concernant la création d'un Parlement/Conseil de Jeunes en ville de Nyon.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le 21 septembre 2010. Etaient présents: Mme Josette Gaille et MM Fabrice Bodmer, André Cattin, Jean-Paul Henet (remplaçant de Mme Claudine Christin), Braulio Mora et Bernadette Nelissen (présidente et auteure du présent rapport). Mme Slavojka Lukic était excusée.

La commission a entendu M. Olivier Mayor, municipal et Mme Anne-Catherine Crisninel-Merz des SASEJ (Service des Affaires Sociales de l'Education et de la Jeunesse). Nous les remercions pour les compléments d'informations qu'ils nous ont apportés.

1. Préambule

En novembre 1988 une motion était déjà présentée au Conseil communal de Nyon demandant la création d'un Conseil/Parlement des jeunes à Nyon. Après réflexion et un questionnaire rempli par quelques centaines d'élèves de l'école du Rocher, la conclusion, en 1991, était que la Municipalité n'avait pas trouvé d'écho suffisant auprès des jeunes.

Le Parlement des jeunes est aujourd'hui politiquement à la mode en Suisse Romande et il y a maintenant une base légale. Dans la nouvelle loi cantonale sur Le Soutien aux Activités de la Jeunesse (LSAJ), entrée en vigueur au 1 juillet 2010, l'article 11 stipule que : Les communes mettent sur pied et développent des expériences participatives pour les enfants en les jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire.

2. Situation actuelle

Les expériences menées ces dernières années dans d'autres villes en Suisse montrent que les parlements des jeunes voient la plupart du temps le jour grâce à l'impulsion de petits groupes, avec souvent des buts assez comparables (obtenir un bus nocturne, un skate-park, etc.). Une fois que l'objectif est atteint ou qu'il devient évident qu'il ne sera pas atteint durant le « mandat » des jeunes impliqués, l'enthousiasme initial retombe, le parlement ne se renouvelle pas et fini par être abandonné, au bout de deux ou trois ans.

La Commission s'interroge aussi sur le fonctionnement de ces structures, telles que celles en création à Lausanne et Morges. En effet, le fonctionnement procédurier et rigoureux d'un parlement nécessite un encadrement et un soutien important (animateur, secrétaire, etc.). Ne serait-il dès lors pas plus efficace, moins coûteux et moins rébarbatif pour les jeunes d'envisager une structure plus légère, comme par exemple une commission des jeunes ?

Une telle commission, composée de membres de la Municipalité et du Conseil ainsi que de jeunes, pourrait répertorier, soutenir et encadrer les projets des jeunes et favoriser ainsi un rapprochement avec les instances politiques. Elle proposerait aux jeunes une participation politique nyonnaise, dynamiserait de nouveaux liens sociaux, informerait les jeunes sur la politique et les encouragerait à présenter leurs propres initiatives sur le plan communal.

3. Conclusion

Les commissaires demandent à la Municipalité d'étudier des moyens d'impliquer davantage les jeunes dans la vie politique nyonnaise, par exemple en créant une structure qui leur permettrait de donner leur avis consultatif, favoriserait la découverte des institutions politiques ainsi que la possibilité de proposer leurs initiatives à la Commune.

Le motionnaire ayant accepté de transformer sa motion en postulat pour permettre à la municipalité de faire une étude plus globale et approfondie concernant la politique de jeunesse dont un commission de jeunes pourrait être une possibilité.

C'est une Commission unanime qui propose au Conseil communal de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Nyon, le 14 octobre 2010

Les commissaires:

André Cattin

Baulio Mora

Fabrice Bodmer

Jean-Paul Henet

Josette Gaille

Bernadette Nelissen, présidente et auteure du rapport